

NOTICE TECHNIQUE

n°CIM-MF-577-5-2016

du 5 août 2016

Campagne tarifaire et budgétaire 2016

Notice complémentaire

Consultations externes spécifiques – Primo-prescription de chimiothérapie orale – Recueil d'information qualitatif et quantitatif

Dans le cadre de la campagne tarifaire et budgétaire, deux notices sont réalisées chaque année par l'ATIH.

Pour 2016 :

- la première a été publiée en décembre (Notice technique n° CIM-MF-1263-9-2015 du 29 décembre 2015), présentant les nouveautés 2016 du recueil et du traitement des informations médicalisées dans les différents champs d'activité des établissements de santé (nouveautés dites "PMSI"),
- la seconde a été publiée en avril (Notice technique Financement n°CIM-MF-n°318-1-2016 du 22 avril 2016) présentant notamment les nouveautés liées au financement des prestations d'hospitalisation, et les modalités techniques de construction tarifaire.

Trois notices complémentaires ont été publiées depuis lors, la première relative aux actualités en matière de prestations inter activités (PIA), la seconde relative au financement des hôpitaux de proximité (HPR) et la troisième relative à l'évolution des règles de production des séjours par les établissements publics de santé.

La présente notice est la quatrième notice complémentaire de campagne. Elle précise les conditions de réalisation d'un recueil d'information qualitatif et quantitatif limité dans le temps, concernant les consultations externes spécifiques, ainsi que les primo-prescriptions de chimiothérapie orale.

Ce recueil complémentaire avait été annoncé dans la notice financement du mois d'avril. Son objectif s'inscrit dans le cadre d'une mise à jour du financement 2016 de ces activités par les missions d'intérêt général.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des établissements de santé de votre région concernés par son contenu, et vous prie d'accepter mes remerciements anticipés.

Le Directeur Général

Housseyni Holla



Annexe

Consultations externes spécifiques – Primo-prescription de chimiothérapie orale – Recueil d'information qualitatif et quantitatif

Rappels :

L'information d'activité relative aux consultations externes spécifiques, et depuis mars 2016, aux primo-prescriptions de chimiothérapie orale, est portée par les fichiers PMSI FICHSUP.

L'objectif des recueils FICHSUP est d'assurer une meilleure visibilité de l'activité produite, en vue de permettre une allocation optimisée des financements, par le vecteur des missions d'intérêt général (MIG), celles-ci ayant vocation à couvrir les surcoûts liés au caractère pluridisciplinaire et/ou long de ces consultations, surcoûts non financés dans le cadre des cotations classiques.

La notice financement n°CIM-MF-n°318-1-2016 du 22 avril 2016, indique que :

- pour l'année 2016, la décision a été prise d'un recueil d'information simplifié pour l'ensemble des FICHSUP MIG et Primo Prescription ; et que les deux seules variables à recueillir en 2016 sont le nombre de consultations et la file active.
- les autres variables des fichiers FICHSUP, dont l'objectif est de permettre une analyse plus qualitative de ce type de consultations, et bien que décrites dans le format informatique des fichiers, ne sont pas à recueillir. Toutefois, la notice indique qu'un recueil adapté sera mis en place et communiqué ultérieurement.

L'objet de la présente notice est de préciser les modalités de ce recueil complémentaire, à mettre en place en 2016, et porté par ces fichiers Fichsup. Deux recueils différents sont distingués selon leur objet : consultations externes spécifiques d'une part et primo-prescription de chimiothérapie orale d'autre part.

Les résultats de ces recueils spécifiques, réalisés à la demande de la DGOS, seront utilisés pour ajuster, d'ici la fin 2016, le montant des financements MIG perçus par les établissements développant ces activités.

Il est demandé aux établissements de transmettre avec les envois PMSI M8 et M9 les fichiers FICHSUP renseignés. Les supports et circuit de recueil/transmission sont donc les mêmes qu'en période hors enquête. Le format informatique des fichiers a été publié au démarrage de la campagne 2016.

Primo-prescription de chimiothérapie orale

Le recueil concerne les deux secteurs ex-DG et ex-OQN

Il est demandé aux établissements :

D'envoyer avec les données M8 l'activité cumulée M4–M8 concernant les variables obligatoires :

- 1/ File active de patients de l'établissement ayant eu un traitement du cancer par chimiothérapie orale pendant l'année : ...
- 2/ Nombre total de consultations médicales de primo-prescription de traitement du cancer en chimiothérapie par voie orale réalisées pendant l'année au sein de l'établissement de santé :

De réaliser un recueil ad hoc sur la période du 19 au 30 septembre 2016 pour l'ensemble des variables du FICHSUP. Les résultats de cette enquête devront être envoyés avec les données M9.

Tableau de synthèse des envois :

VARIABLE	Envoi M8	Envoi M9	Envoi M10 et ultérieurs
1/ File active de patients de l'établissement ayant eu un traitement du cancer par chimiothérapie orale pendant l'année : ...	Cumulée M4 - M8	Activité recueillie sur la période d'enquête	Cumulée M4 - MX
2/ Nombre total de consultations médicales de primo-prescription de traitement du cancer en chimiothérapie par voie orale réalisées pendant l'année au sein de l'établissement de santé : ...	Cumulée M4 - M8	Activité recueillie sur la période d'enquête	Cumulée M4 - MX
2-a/ Dont nb de consultations de primo-prescription de traitement de chimiothérapie par voie orale ayant également donné lieu à une primo-prescription de chimiothérapie par voie IV : ...		Activité recueillie sur la période d'enquête	
2-b/ Dont nb de consultations de primo-prescription de traitement de chimiothérapie par voie orale ayant également donné lieu à une primo-prescription de chimiothérapie sous-cutanée :			
3/ Répartition des consultations médicales de primo-prescription par durées		Activité recueillie sur la période d'enquête	
3-a/ Nombre de consultations d'une durée inférieure à 30 mn :			
3-b/ Nombre de consultations d'une durée comprise entre 30 et 60 mn :			
3-c/ Nombre de consultations d'une durée comprise entre 60 et 120 mn : ...			
3-d/ Nombre de consultations d'une durée supérieure à 120 mn :			
4/ Nombre de consultations médicales de primo-prescription de traitement de chimiothérapie par voie orale avec participation d'un autre intervenant		Activité recueillie sur la période d'enquête	
4-a/ Dont Nombre de consultations avec participation d'un autre médecin : ...			
4-b/ Dont Nombre de consultations avec participation d'un pharmacien : ...			
4-c/ Dont Nombre de consultations avec participation d'un infirmier : ...			
4-d/ Dont Nombre de consultations avec participation d'un autre professionnel de santé : ...			
4-e/ Dont Nombre de consultations avec participation d'un autre professionnel (hors professionnel de santé)			
4-f/ Dont Nombre de consultations avec participation d'une assistante sociale : ...			
5/ Pour les patients ayant eu une consultation médicale de primo-prescription de traitement de chimiothérapie par voie orale réalisée au sein de l'établissement de santé pendant l'année (initiation du traitement par l'établissement) :		Activité recueillie sur la période d'enquête	
5-a/ Le nombre total de patients: ...			
5-b/ Le nombre de patients vus pour la première fois : ...			
5-c/ Le nombre de patients pour lesquels il s'agit de leur premier traitement de chimiothérapie orale :			
5-d/ Le nombre de patients suivis pour un traitement du cancer depuis plus d'un an : ...			
5-e/ Le nombre de patient suivis pour un traitement du cancer depuis plus de 5 ans : ...			

Les consignes de remplissage font l'objet d'un document spécifique rédigé par la DGOS et l'Inca et publié sur le site de l'ATIH (Accueil /Domaines d'activités /Information médicale /MCO /Documentation /Autres documents)

Consultations externes spécifiques (CES)

Le recueil ne concerne que le secteur ex-DG

La liste des consultations concernées est la suivante :

- 01 : Les consultations mémoire effectuées exclusivement dans les centres mémoire de ressources et de recherche (CM2R)
- 02 : Les consultations des centres référents pour les troubles spécifiques d'apprentissage du langage
- 03 : Les consultations « maladies rares » effectuées exclusivement dans les centres de référence pour la prise en charge des maladies rares
- 04 : Les consultations pour la mucoviscidose effectuées exclusivement dans les centres de ressources et de compétences sur la mucoviscidose
- 06 : Les consultations mémoire effectuées dans les établissements ne disposant pas de centre mémoire de ressources et de recherche (CM2R)
- 07 : Les consultations hospitalières d'addictologie
- 08 : Les consultations hospitalières de génétique
- 09 : Les consultations de prise en charge des patients atteints de la maladie de Parkinson ou de syndromes parkinsoniens effectuées exclusivement dans les centres experts de la maladie de Parkinson
- 12 : Les consultations réalisées au sein des structures d'étude et de traitement de la douleur chronique

Il est demandé aux établissements :

D'envoyer avec les données M8 l'activité cumulée M1-M8 concernant les variables obligatoires :

- 1/ Le nombre total de consultations médicales pendant l'année
- 2/ La file active de patients (nombre de patients vus au moins une fois en consultation au cours de l'année)

Exception : le recueil de la modalité 12 « consultations réalisées au sein des structures d'étude et de traitement de la douleur chronique » constitue une nouveauté 2016 qui a démarré avec M4. Le cumul attendu pour cette modalité 12 « douleur chronique » est donc M4-M8.

De réaliser un recueil ad hoc sur la période du 19 au 30 septembre 2016 pour l'ensemble des variables du FICHSUP. Les résultats de ce recueil devront être envoyés avec les données M9.

Tableau de synthèse des envois :

VARIABLE	Envoi M8	Envoi M9	Envoi M10 et ultérieurs
1/ Le nombre total de consultations médicales pendant l'année	Cumulée M1 - M8 (M4-M8 pour la modalité 12)	Activité recueillie sur la période d'enquête	Cumulée M1 – MX (M4-MX pour la modalité 12)
2/ La file active de patients (nombre de patients vus au moins une fois en consultation au cours de l'année)	Cumulée M1 - M8 (M4-M8 pour la modalité 12)	Activité recueillie sur la période d'enquête	Cumulée M1 – MX (M4-MX pour la modalité 12)
Le nombre de patients vus pour la première fois cette année		Activité recueillie sur la période d'enquête	
Le nombre de patients suivis depuis plus d'un an			
Le nombre de patient suivis depuis plus de 5 ans			
3/ Répartition des consultations par durée *		Activité recueillie sur la période d'enquête	
durée des consultations entre 30 et 60 minutes : ...			
durée des consultations entre 60 et 120 minutes			
durée des consultations supérieure à 120 minutes			
4/ consultations avec contact d'un autre professionnel **		Activité recueillie sur la période d'enquête	
----- Assistante sociale			
----- Autre professionnel de santé (psychologue, diététicien, masseur-kinésithérapeute)			
----- Autre médecin			
----- Autre professionnel (hors professionnel de santé)			

* La répartition en % par durées avec un arrondi à 5%

** Classes de % : 1 : Jamais (0%) / 2 : Rarement (0%<25) / 3 : Souvent (25%<75) / 4 : Très souvent (75%<100) / 5 : Toujours (100%)

En résumé :

Pour les deux types de recueil (PPCO et CES), il est demandé :

1. De transmettre les données cumulées M8 pour les deux seules variables obligatoires, selon le calendrier et modalités habituels ;
2. De transmettre l'ensemble des variables recueillies sur la période limitée du 19 au 30 septembre, selon le calendrier M9 ;
3. De transmettre les variables obligatoires concernant la totalité du mois de septembre avec les fichiers cumulés M10, M11 et M12, selon le calendrier et les modalités habituels.